

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 283-01 ET 404

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 283-01 modifiant le Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 19 janvier 2021

Approbation par les personnes habiles à voter : 4 février au 19 février 2021

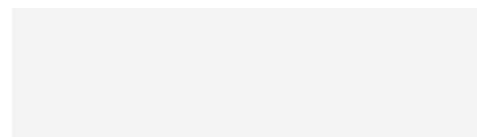
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 7 juin 2021

Règlement 404 sur la gestion contractuelle

Adoption par le conseil : 15 juin 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 16 juin 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe